

PARCEL – PARCellaire En Ligne

Déclarez vos plantations sur PARCEL !

PARCEL est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr

Il permet aux viticulteurs de saisir en ligne leurs déclarations de plantation et d'arrachage et de les transmettre à la douane.

PARCEL permet également aux viticulteurs preneurs de parcelles, de saisir en ligne des déclarations d'entrée de parcelles et de les transmettre à la douane pour intégration dans leur parcellaire inscrit au CVI.

Ce manuel est consacré à la déclaration de plantation.

version 2 du 19/11/2020

PARCEL - PARCellaire En Ligne

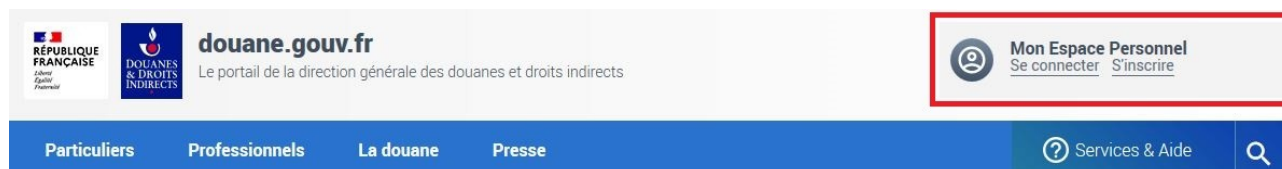
Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	3
Comment accéder à PARCEL ?.....	3
Présentation de la page d'accueil de PARCEL.....	3
2. Comment saisir une déclaration de plantation ?.....	5
Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux ».....	5
Étape 2 « Saisie de mes plantations ».....	6
Étape 3 « Récapitulatif et dépôt ».....	8
3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration de plantation ?.....	9
4. Comment consulter ma déclaration de plantation ?.....	10
5. Dois-je terminer ma déclaration de plantation en une seule saisie ?.....	11
Modifier ma déclaration de plantation au statut brouillon.....	11
Supprimer ma déclaration de plantation au statut brouillon.....	12
6. Demander l'annulation d'une déclaration de plantation déjà déposée.....	13
7. Pour aller plus loin.....	14

1. Accéder et se connecter à PARCEL

Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre espace personnel sur le portail douane.gouv.fr :



Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv.fr :

Je dois tout d'abord m'en créer un, en cliquant sur « S'inscrire » dans le pavé « Mon espace personnel » en haut à droite, et me laisser guider (<https://www.douane.gouv.fr/mon-compte/creer>). Je dois ensuite me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à mon espace personnel à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

Présentation de la page d'accueil de PARCEL

Lorsque je me connecte à PARCEL, s'affiche à l'écran mon exploitation ou, le cas échéant, la liste de mes exploitations, caractérisées par leur numéro de CVI et leur nom.

L'étendue de mes habilitations est aussi affichée : écriture et consultation ou consultation seule, c'est-à-dire la faculté de déposer des déclarations ou seulement de les consulter.

Sélectionner une exploitation

Numéro CVI	Libellé de l'exploitation	Habilitation
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →

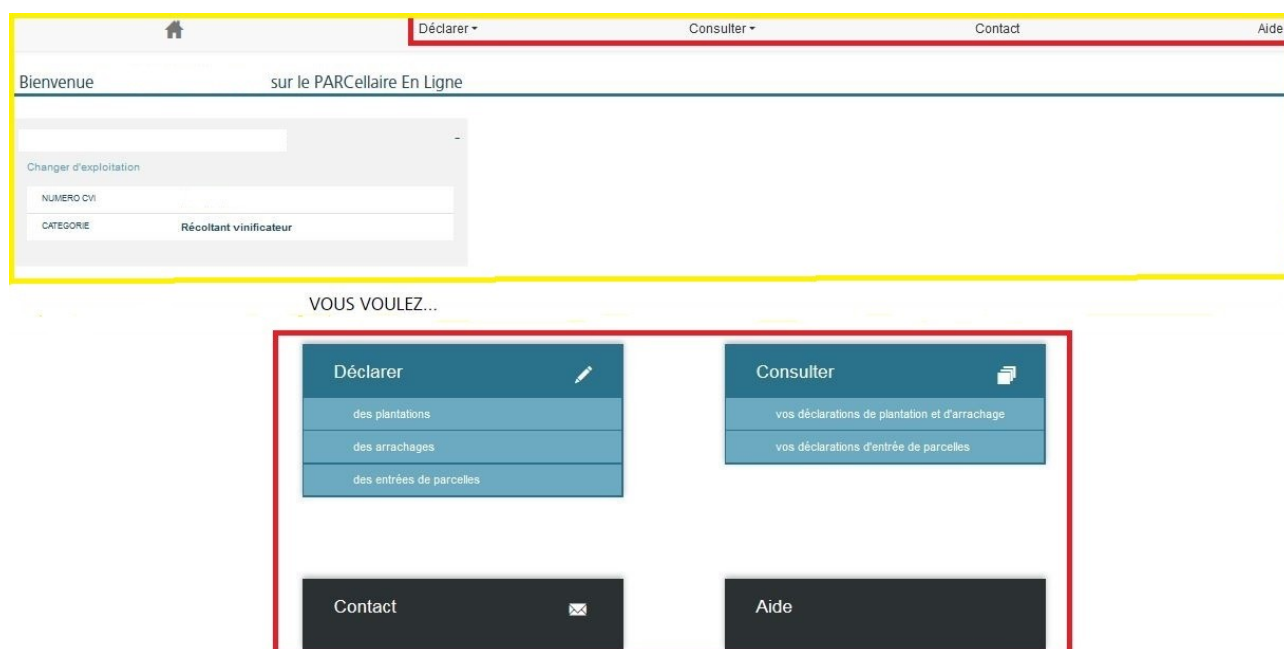
Un clic sur la ligne concernée me permet d'entrer dans l'application. La page d'accueil affiche l'identité de mon exploitation : nom, numéro de CVI et ma catégorie d'activité.

Elle affiche également les différentes actions possibles : déposer des déclarations et les consulter.

Deux chemins d'accès (encadrés en rouge ci-après) permettent de déclarer et de consulter les déclarations :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés bleus)

À noter : la partie supérieure de l'écran (encadrée en jaune ci-après) s'affiche à chaque page. Je peux donc, à tout moment de ma navigation, revenir à la page d'accueil en cliquant sur la maison en haut à gauche ou changer d'exploitation en cliquant sur la ligne bleue « *Changer d'exploitation* ».



Des rubriques « *Contact* » et « *Aide* » sont également disponibles via ces deux chemins d'accès :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés noirs)

Astuce ! Au bas de chaque page de l'application, figurent deux liens :

- l'un vers le site Internet du cadastre (www.cadastre.gouv.fr)
- l'autre vers celui de FranceAgriMer (www.franceagrimer.gouv.fr)

Cadastre FranceAgriMer

Cette fonctionnalité vous sera utile pour naviguer entre ces environnements (afin de vérifier des informations pendant la saisie d'une déclaration par exemple).

2. Comment saisir une déclaration de plantation ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration de plantation, je clique sur le bouton « *Déclarer des plantations* » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « *Déclarer* » puis « *des plantations* » sur le bandeau en haut de l'écran).

VOUS VOULEZ...



Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux »

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la déclaration d'intention de plantation est supprimée. Je dois donc déposer une **déclaration unique une fois que j'ai achevé mes travaux de plantation**. Cette déclaration de plantation doit être déposée **au plus tard un mois** après l'achèvement des travaux de plantation.

Par exemple, si j'ai achevé des travaux de plantation le 19 avril 2020, j'ai jusqu'au 19 mai 2020 pour déclarer ces travaux dans PARCEL.

La première étape de la saisie de la déclaration de plantation est la **saisie de la date à laquelle j'ai achevé mes travaux de plantation**. Une fois saisie, cette date ne sera pas modifiable. PARCEL ne permet de déposer des déclarations qu'à l'issue des travaux de plantation. Aussi, je ne peux déclarer une opération à venir.

Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes travaux de plantation.

La capture d'écran montre l'interface de saisie de la date de fin des travaux. En haut, il y a des champs pour 'NUMERO CUI' et 'CATEGORIE Récoltant'. En dessous, une barre de progression indique trois étapes : 1. Saisie de la date de fin des travaux (actuelle), 2. Saisie de mes plantations, et 3. Récapitulatif et dépôt. Le contenu principal de l'étape 1 est un message d'information : 'Désormais, vous n'êtes plus tenu de déposer une déclaration d'intention de plantation un mois avant de débiter vos travaux de plantation. Vous devez donc déclarer à la douane vos plantations une fois les travaux terminés. Ces plantations doivent être déclarées sur ce site au plus tard un mois après les travaux. La date à inscrire ici est donc : celle à laquelle vos travaux de plantation ont été achevés. Cette date doit être comprise entre la date de délivrance de l'autorisation et la date de péremption de l'utilisation.' Une attention est attirée : 'Attention : une fois saisie, cette date ne sera plus modifiable. Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre service de viticulture référent.' En bas, il y a un champ 'Date de fin des travaux :' et une note : 'Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.'

Attention ! Vous devez vous assurer d'avoir en portefeuille une autorisation de plantation, délivrée par FranceAgriMer, valide à la date de fin des travaux ; et donc l'avoir demandée sur le portail Vitiplantation avant de saisir votre déclaration sur PARCEL.

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « *Saisie de mes plantations* », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

Étape 2 « Saisie de mes plantations »

Je renseigne ensuite les informations qui doivent figurer dans ma déclaration :

- Sélection de la parcelle cadastrale sur laquelle j'ai planté, et sélection de l'autorisation. **Je peux débiter au choix par la parcelle cadastrale ou par l'autorisation de plantation.**

PARCEL affiche uniquement les parcelles qui figurent dans votre CVI et vos autorisations en portefeuille, délivrées par FranceAgriMer. Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de déposer une déclaration d'entrée de parcelles sur cette même application avant de déclarer une plantation sur une parcelle que vous exploitez pour la première fois.

En fonction de la parcelle choisie, la rubrique « *autorisation* » est automatiquement filtrée pour ne vous présenter que les autorisations utilisables sur la parcelle sélectionnée. Réciproquement, si vous commencez par saisir l'autorisation, alors PARCEL n'affichera que les parcelles cadastrales sur lesquelles l'autorisation sélectionnée vous permet de planter.

Une fois la parcelle et l'autorisation sélectionnées, je dois renseigner les autres composantes de ma plantation :

- Le cépage. Afin de vous aider à remplir votre déclaration, PARCEL affiche les cépages que vous utilisez les plus dans votre CVI.
- Le produit que j'ai l'intention de récolter sur cette parcelle. Afin de vous aider à remplir votre déclaration, PARCEL affiche les produits que vous utilisez les plus dans votre CVI.
- La superficie plantée, exprimée en hectares (attention, la superficie à déclarer dans PARCEL correspond à la superficie « en culture pure » et inclut les tournières). Elle diffère donc de la superficie à déclarer à FranceAgriMer (superficie plantée à laquelle on ajoute un demi écart-rang dans le cadre des primes à la restructuration).
- La densité de la plantation saisie (écart inter-pied et écart inter-rang, exprimés en centimètres)
- Il est précisé que l'aire d'appellation est renseignée automatiquement, car il s'agit d'une information mentionnée dans l'autorisation de plantation délivrée par FranceAgriMer.

Je peux également renseigner de manière facultative le porte-greffe que j'ai utilisé.

Une fois toutes ces informations renseignées, je clique sur le bouton vert « *Enregistrer cette plantation* ».

Un bandeau vert s'affiche en haut de l'écran : « Une plantation a été ajoutée à la déclaration ».

Je peux saisir autant de plantations que souhaité sur cette même déclaration. Je recommence alors la saisie de tous les éléments de la plantation (parcelle cadastrale, autorisation, cépage, superficie, produit, etc.).

Sur la partie droite de l'écran, je visualise le résumé de ma déclaration en cours de saisie avec :


- la date de fin des travaux saisie lors de l'étape 1 ;
- le nombre de plantations déjà saisies, ainsi que la superficie globale plantée sur ma déclaration de plantation.

Une fois que j'ai terminé la saisie de ma / mes plantations, je clique sur le bouton en bas à droite « Récapitulatif et dépôt ».

Attention ! Si vous avez effectué une demande d'aide en lien avec cette déclaration de plantation auprès de FranceAgriMer sur le portail Vitestructuration, des blocages peuvent éventuellement survenir en raison du produit renseigné.
Veuillez dans ce cas vous rapprocher de votre interlocuteur local FranceAgriMer.

Étape 3 « Récapitulatif et dépôt »

Pour pouvoir enregistrer une déclaration de plantation, je dois avoir saisi au moins une plantation et avoir cliqué sur « *Récapitulatif et dépôt* ».

Je peux consulter le détail de ma déclaration de plantation *brouillon*, c'est-à-dire avant son dépôt, en cliquant sur cette icône : 

Je visualise alors toutes les informations qui ont été renseignées précédemment, ainsi que la commune, le lieu-dit, la contenance cadastrale de la parcelle.

Enfin, je peux modifier ma plantation avec le bouton  ou la supprimer en utilisant le bouton 

Pour joindre un document, je clique sur la case « *Joindre un justificatif* » :

Pièces justificatives ⁹

Parcourir Joindre

Mes pièces justificatives transférées :
• Aucune

Je dois joindre obligatoirement un ou des justificatifs à la déclaration de plantation (document de fin de livraison des plants, facture du pépiniériste). Je peux ajouter autant de pièces jointes que je le souhaite, aux formats pdf, jpg ou png, d'une taille inférieure à 20 Mo.

Je coche la case « *Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration* ».





J'ai la possibilité de recevoir un accusé de réception suite au dépôt de ma déclaration. Celui-ci est envoyé par défaut à l'adresse du compte douane.gouv.fr avec lequel je me connecte sur le service en ligne PARCEL. J'ai toutefois la possibilité d'indiquer, pour chaque déclaration de plantation que je réalise, l'adresse mail à laquelle je souhaite recevoir l'accusé de réception.

Enfin, je clique sur le bouton « *Déposer ma déclaration* ».

Saisie de la date de fin des travaux 1 Saisie de mes plantations 2 Récapitulatif et dépôt 3

Récapitulatif de vos plantations avec une date de fin des travaux au 23/09/2020


A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la déposer.

Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Ecart pied	Ecart rang	Catégorie du produit
 	0ha 13Ar 00Ca	2002PN002460	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet saouignon n	120 cm	170 cm	IGP
 	0ha 10Ar 00Ca	2002RA002466	950476 AA1273	OSNY	Lieu dit 4	Mauvud	150 cm	150 cm	AOP

Superficie plantée totale : 0ha 23Ar 00Ca

* Pièces justificatives ⁹

Veuillez sélectionner un fichier Parcourir



Mes pièces justificatives transférées :
• Facture pépiniériste.pdf 

Dépôt

L'accusé de réception du dépôt de la déclaration sera envoyé à l'adresse mail suivante :

Si vous souhaitez indiquer un autre destinataire en copie de l'accusé de réception, saisissez une adresse mail :

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration de plantation ?

Un numéro est automatiquement attribué à ma déclaration, et celle-ci est immédiatement transmise à mon service de viticulture. Les déclarations de plantations se reconnaissent à leur terminaison en « PL ».

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail.

Visualiser ma Déclaration de plantation

Changer d'exploitation

NUMERO CVI	
CATEGORIE	Récoltant vinificateur

INFORMATIONS de la DECLARATION

STATUT	Déposée
NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°2021000027PL le 01/10/2020
DATE DE FIN DES TRAVAUX	23/09/2020

Déclaration de plantation déposée sous le numéro 2021000027PL pour la campagne 2020-2021
Horodatage du dépôt de la déclaration : 01/10/2020 à 19:31
Mail de confirmation envoyé à l'adresse suivante :

Je peux toujours visualiser les détails de ma déclaration après son dépôt par un clic sur l'icône



Récapitulatif de vos plantations

[Export PDF](#)

Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Ecart pied	Ecart rang	Catégorie du produit
	0Ha 13Ar 00Ca	2000PN002460	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet sauvignon n	120 cm	170 cm	IGP
	0Ha 10Ar 00Ca	2000RA002456	950476 AA1273	OSNY	Lieu dit 4	Mavrud	150 cm	150 cm	AOP

Superficie plantée totale : 0Ha 23Ar 00Ca

Pièces justificatives

- Facture pépiniériste.pdf

Un clic sur le bouton « *Export PDF* » me permet d'imprimer la déclaration et de la sauvegarder pour archivage.

Mon parcellaire en exploitation inscrit au CVI est mis à jour instantanément.

4. Comment consulter ma déclaration de plantation ?

Je peux à tout moment consulter mes déclarations depuis le bandeau gris en haut d'écran ou depuis la zone centrale de la page d'accueil :

The screenshot shows the top navigation bar with a home icon, 'Déclarer', 'Consulter', and 'Contact'. Below this, a grey banner contains 'Bienvenue sur le PARCellaire En Ligr' and a dropdown menu for 'Consulter' with options: 'vos déclarations de plantation et d'arrachage' (highlighted with a red box) and 'vos déclarations d'entrée de parcelles'. Below the banner is a form for 'Changer d'exploitation' with fields for 'NUMERO CVI' and 'CATEGORIE' (set to 'Récoltant vinificateur'). Underneath, the text 'VOUS VOULEZ...' is followed by two buttons: 'Déclarer' (with sub-options: 'des plantations', 'des arrachages', 'des entrées de parcelles') and 'Consulter' (with sub-options: 'vos déclarations de plantation et d'arrachage' highlighted with a red box, and 'vos déclarations d'entrée de parcelles').

J'accède alors à la liste de mes déclarations (les plus récentes apparaissent en premier). Cette liste affiche, en colonnes, le type de déclaration (plantation ou arrachage), la campagne à laquelle se rattache l'opération, le numéro de déclaration, la date de dépôt, la personne à l'origine de la déclaration, la date de fin des travaux et le statut de la déclaration (brouillon ou déposée) :

Consulter vos déclarations

The screenshot shows a table titled 'Déclarations de plantation et d'arrachage'. The table has columns for Action, Type de déclaration, Campagne, Numéro de déclaration, Date de dépôt, Origine, Date de fin des travaux, and Statut de la déclaration. The first row shows a declaration in 'brouillon' status, which can be edited or deleted. The other rows show declarations in 'déposée' status.

Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	2021000021AR	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée
	plantation	2018-2019	1819000045	12/08/2018	Service DGDDI	12/08/2018	déposée
	plantation	2017-2018	1718039838	12/10/2017	Service DGDDI	12/10/2017	déposée
	arrachage	2017-2018	1718039837	10/08/2017	Service DGDDI	10/08/2017	déposée

Dans cette liste, chaque déclaration est résumée sur une ligne. Je peux accéder :

- aux déclarations *déposées* en cliquant sur l'icône afin de les visualiser ;
- aux déclarations encore en *brouillon* en cliquant sur l'icône afin de les modifier et/ou les valider. La croix rouge permet de supprimer ces dernières.

S'affichent alors les détails de la déclaration de plantation telle que je l'ai déposée. Depuis cette page, je peux également exporter la déclaration au format pdf (impression et archivage).

Changer d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE **Récoltant vinificateur**

INFORMATIONS de la DECLARATION

[Consulter une autre déclaration](#)

STATUT	Déposée
NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°2021000027PL le 01/10/2020
DATE DE FIN DES TRAVAUX	23/09/2020

Liste des plantations

[Export PDF](#)

Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Ecart pied	Ecart rang	Catégorie du produit
	0Ha 13Ar 00Ca	2000PN002460	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet sauvignon n	120 cm	170 cm	IGP
	0Ha 10Ar 00Ca	2000RA002456	950476 AA1273	OSNY	Lieu dit 4	Mavrud	150 cm	150 cm	AOP

Superficie plantée totale : 0Ha 23Ar 00Ca

Pièces justificatives

- Facture pépiniériste.pdf

[Faire une demande d'annulation](#)

[Revenir à la liste des déclarations](#)

Pour consulter une autre déclaration, je peux cliquer sur la ligne bleue « *Consulter une autre déclaration* » directement depuis cette page ou bien revenir à la liste des déclarations par un clic sur le bouton bleu en bas de page.

5. Dois-je terminer ma déclaration de plantation en une seule saisie ?

Il n'est pas obligatoire de déposer la déclaration en une seule saisie après son initialisation : à l'instant où une déclaration contient au moins une plantation, elle est automatiquement enregistrée à l'état *brouillon*.


En cas de besoin, je pourrai alors interrompre et reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

Attention ! Vous ne pourrez pas entreprendre une autre déclaration de plantation tant que ce brouillon n'aura pas été validé. Vous pourrez toutefois entreprendre une déclaration d'un autre type (arrachage, entrée de parcelles) alors qu'un brouillon de déclaration de plantation existe par ailleurs

Modifier ma déclaration de plantation au statut brouillon

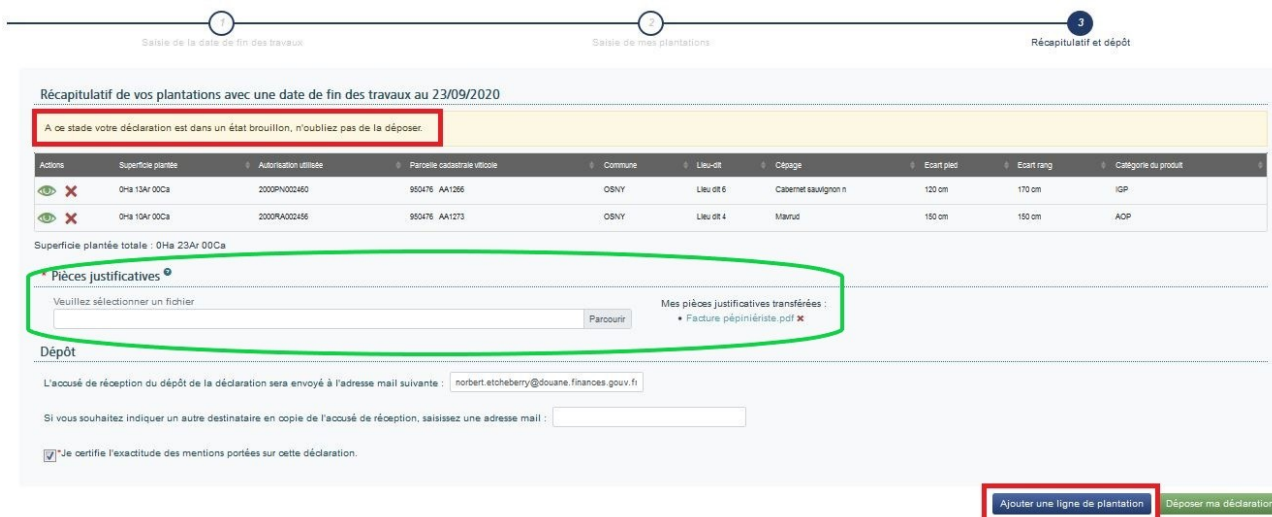
Pour modifier la déclaration au statut *brouillon*, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « *Consulter vos déclarations* » :





Déclarations de plantation et d'arrachage							
Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	20210000214R	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée

Je clique sur  pour accéder à la déclaration au statut *brouillon* que je souhaite modifier.


À noter : n'ayant pas encore été déposée, ma déclaration ne porte pas de numéro tant qu'elle est au statut *brouillon*.

Je peux agir sur un brouillon à chacune des trois étapes de la saisie y compris à la toute fin de l'étape 3, avant de déposer ma déclaration :



Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Ecart pied	Ecart rang	Catégorie du produit
 	0ha 13Ar 00Ca	2000PN002480	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Caseem saulignon n	120 cm	170 cm	IGP
 	0ha 10Ar 00Ca	2000RA002456	950476 AA1273	OSNY	Lieu dit 4	Manud	150 cm	150 cm	AOP


Par un clic sur l'œil, je peux visualiser le détail de chaque ligne de plantation.

Je peux supprimer  une ligne de plantation dans le tableau récapitulatif ou encore ajouter une ligne de plantation : un clic sur le bouton bleu en bas à droite me renvoie alors à l'étape 2 pour ajouter une plantation (voir la partie 2 du présent manuel).

Je peux enfin supprimer ou ajouter des justificatifs.

Supprimer ma déclaration de plantation au statut brouillon

Si je souhaite supprimer ma déclaration de plantation au statut *brouillon*, je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau en haut de l'écran d'accueil).







Je peux alors consulter la déclaration de plantation au statut *brouillon* et la supprimer à l'aide de l'icône .

6. Demander l'annulation d'une déclaration de plantation déjà déposée

Contrairement aux déclarations au statut *brouillon*, je ne peux agir sur mes déclarations *déposées* (ni les modifier ni les supprimer).

J'ai toutefois la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration de plantation qui a déjà été déposée en vue de la faire modifier.

Dans l'écran d'accueil, je clique sur « *Consulter vos déclarations* ». J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations aux statuts *brouillon* et *déposée* :



Déclarations de plantation et d'arrachage							
Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
 	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	2021000021AR	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée
	plantation	2018-2019	1819000046	12/08/2018	Service DGDDI	12/08/2018	déposée
	plantation	2017-2018	1718039838	12/10/2017	Service DGDDI	12/10/2017	déposée



J'accède à la déclaration au statut *déposée* dont je sollicite l'annulation par le service.

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « *Faire une demande d'annulation* ».

À noter : une fois annulée par mon service gestionnaire, la déclaration concernée disparaîtra de ma liste des déclarations de plantation et d'arrachage.

Liste des plantations										Export PDF
Actions	Superficie plantée	Autorisation utilisée	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Ecart pied	Ecart rang	Catégorie du produit	
	0Ha 13Ar 00Ca	2000PN002460	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet sauvignon n	120 cm	170 cm	IGP	
	0Ha 10Ar 00Ca	2000RA002456	950476 AA1273	OSNY	Lieu dit 4	Mavrud	150 cm	150 cm	AOP	

Superficie plantée totale : 0Ha 23Ar 00Ca

Pièces justificatives

- Facture pépiniériste.pdf

[Faire une demande d'annulation](#) [Revenir à la liste des déclarations](#)

Je remplis alors le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.

Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander l'annulation d'une déclaration déposée en vue de sa modification. Merci d'indiquer ci-dessous les informations de la déclaration comportant une erreur, ainsi que les justifications apportées. Cette demande sera instruite par votre service gestionnaire dans les meilleurs délais.

Prénom *

Veillez saisir votre prénom *

Nom *

Veillez saisir votre nom *

Email *

Veillez saisir votre email *

Téléphone

Veillez saisir votre numéro de téléphone

Objet : Demande d'annulation de la déclaration de plantation n°2021000027PL de [REDACTED]

Justifications *

Mes justifications *

Rectifications *

Mes rectifications demandées *

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer le message

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Mes coordonnées sont préremplies ; je peux les modifier si besoin.

J'indique obligatoirement les raisons pour lesquelles je demande l'annulation de ma déclaration de plantation (« *Justifications* ») et je précise les corrections demandées (« *Rectifications* »). Je peux recevoir une copie du message si je le souhaite.

Je clique sur le bouton vert « *Envoyer le message* » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration de plantation à mon service de viticulture.

Celui-ci traitera votre demande dans les meilleurs délais et vous indiquera la conduite à tenir.

[7. Pour aller plus loin](#)

Les rubriques « *Contact* » et « *Aide* », affichées en bas de la page d'accueil PARCEL et dans le bandeau gris en haut de chaque page, ont été conçues pour répondre à toute question sur vos déclarations foncières en ligne. La documentation fait l'objet de mises à jour régulières.

Par un clic sur le pavé « *Contact* », s'ouvre un formulaire de contact générique où je peux adresser tout message à mon service gestionnaire :

Demander des informations

Changeur d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant vitificateur

Votre SERVICE de VITICULTURE

SERVICE Service de viticulture de

ADRESSE

TELEPHONE

Formulaire de contact

Prénom *
Veillez saisir votre prénom *

Nom *
Veillez saisir votre nom *

Email *
Veillez saisir votre email *

Téléphone
Veillez saisir votre numéro de téléphone

Veillez spécifier l'objet de votre demande. *

Demande d'informations

Message *
Mon message

Je souhaite être mis en copie du message

Envoyer le message

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Un clic sur le pavé « *Aide* », quant à lui, ouvre une page riche en informations :

Aide

Changeur d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant vitificateur

Manuels utilisateur

Manuel utilisateur plantation
Télécharger

Manuel utilisateur arrachage
Télécharger

Manuel utilisateur demande entrée
Télécharger

Tutoriel vidéo

Déclaration de plantation
Service en ligne PARCEL : déclaration de planta...
A regarder

Déclaration d'arrachage
Service en ligne PARCEL : déclaration d'arracha...
A regarder

Questions fréquentes

Questions générales

Déclaration de plantation

Déclaration d'arrachage

Déclaration d'entrée de parcelles

Je peux télécharger les manuels utilisateurs relatifs aux trois types de déclarations foncières prises en charge sur PARCEL :

- les déclarations de plantation ;
- les déclarations d'arrachage ;
- les déclarations d'entrée de parcelles.

Je peux visionner des tutoriels vidéo sur les déclarations de plantation et d'arrachage.

Une foire aux questions est enfin consultable en ligne, rassemblant les réponses aux questions les plus fréquentes :

Questions fréquentes

Questions générales	
Déclaration de plantation	
Démarches	Q: Dois-je faire obligatoirement ma déclaration de plantation en ligne ?
Aides	Q: Quelles démarches dois-je réaliser avant de faire mes déclarations de plantation ?
Parcelle cadastrale	Q: Dois-je toujours déposer deux déclarations (d'intention et de réalisation des travaux) ?
Autorisation	Q: Quand dois-je déclarer ma plantation ?
Superficie	Q: J'ai fini de planter sur deux parcelles le même jour et sur une troisième parcelle une semaine plus tard. Combien de déclarations dois-je effectuer ?
Processus	Q: Que se passe-t-il si je déclare ma plantation en retard ?
	Q: Est-ce que je peux planter différemment de mon programme de plantation saisi dans Vitiplantation ?
	Q: J'ai réalisé mes travaux en juillet. Jusqu'à quand puis-je déposer ma déclaration ?
Déclaration d'arrachage	
Déclaration d'entrée de parcelles	

Nous vous souhaitons une excellente navigation sur PARCEL !